
Konkurse Faillites Fallimenti

No 250 Freitag, 23.12.2005 123. Jahrgang

1. *Débitrice*: **Eboroil SA**, Avenue de Beuregard 12,
1700 Fribourg
2. *Déclaration de faillite*: 24.10.2005
3. *Suspension de faillite*: 05.12.2005
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP*: 03.01.2006
5. *Avance de frais*: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. *Remarques*: La prestation d'études et de services ainsi que l'assistance technique pour la réalisation d'ouvrages dans le domaine pétrolier, de même l'achat et la vente de tout matériel ayant trait à ce domaine. Participer à d'autres entreprises ayant des buts identiques.
(réf. sect. 3)

Office cantonal des faillites, P. Porchet, substitut
1700 Fribourg

(00144875)